

Règlement Local de Publicité intercommunal

POURQUOI ÉLABORER UN RLPI ?

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée dans l'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

UN RLPI, C'EST QUOI ?

L'implantation des publicités, enseignes et pré-enseignes est soumise à une réglementation nationale. Leur installation doit être conforme à diverses règles (emplacement, densité, surface, hauteur, éclairage) définies dans le code de l'environnement. Leur installation doit faire l'objet de déclarations ou d'autorisations préalables délivrées par l'autorité administrative compétente (Maire, Préfet).

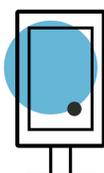
Le RLPI est un document d'urbanisme destiné à adapter la réglementation nationale aux enjeux du territoire. Ainsi il identifie sur le territoire des secteurs au regard de leur sensibilité à la publicité, et y définit les conditions d'implantation des publicités, enseignes et pré-enseignes en tenant compte de leurs caractéristiques urbaines et paysagères. Une fois approuvé il se substituera aux RLP communaux dont certaines communes de la Métropole sont dotées.

PUBLICITES, ENSEIGNES, PRE-ENSEIGNES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le RLPI encadre l'implantation des dispositifs de publicité, enseignes et pré-enseignes, qui sont visibles des voies ouvertes à la circulation, et qui sont installés aussi bien au sein de propriétés privées que sur le domaine public.

- La publicité

Toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention, les dispositifs dont le principal objet est de recevoir lesdites inscriptions, formes ou images étant assimilées à des publicités.



- Les enseignes

Toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.



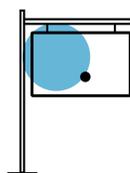
- Mobilier urbain

5 types de mobiliers urbains peuvent accueillir de la publicité : abris destinés au public, kiosques, colonnes et mâts porte-affiches, et mobilier destiné à recevoir des informations non commerciales sur une face, et commerciales sur l'autre face.



- Les pré-enseignes

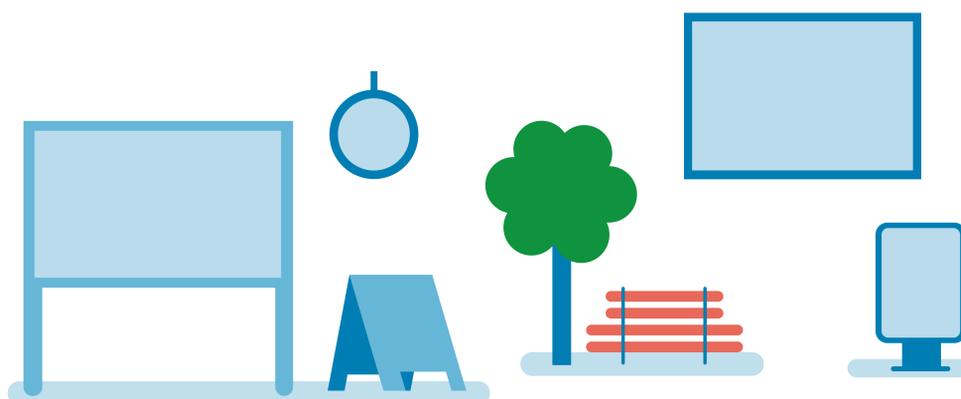
Toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.



UN RLPI POURQUOI ?

L'élaboration d'un RLP s'inscrit clairement dans un objectif de protection du cadre de vie, mais se doit aussi de concilier liberté d'affichage et protection de l'environnement et du paysage. La question au cœur du RLPI est : dans quel environnement

voulons-nous vivre, et quelle place la publicité peut/doit y occuper ? Pour un paysage mis en valeur de façon homogène sur l'ensemble du territoire, des règles communes et une harmonisation sont nécessaires.



SEPTEMBRE 2021

UNE QUESTION ?

www.metropole-rouen-normandie.fr/quest-ce-que-le-rlpi
02 35 52 92 08 — rlpi@metropole-rouen-normandie.fr
<https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/>

SUIVEZ-NOUS !

[@MetropoleRouenN](https://twitter.com/MetropoleRouenN)
[Métropole Rouen Normandie](https://www.facebook.com/MetropoleRouenNormandie)



métropole
ROUENORMANDIE

Démarche et concertation

COMMENT ÉLABORER UN RLPI ?

LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

- 1 Concilier protection du cadre de vie et intérêts de l'ensemble des acteurs locaux (habitants, acteurs économiques, collectivités publiques...).
- 2 Harmoniser les règles d'implantation des dispositifs tout en intégrant les spécificités locales.
- 3 S'inscrire dans le prolongement des orientations du PLU pour une Métropole rayonnante et dynamique, garante des équilibres et solidarités, offrant un environnement de qualité pour tous.
- 4 Prendre en compte et encadrer les nouveaux modes de communication et procédés en matière de publicité.

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE



Site internet
et plateforme
Je Participe



Balades
métropolitaines



Registres à disposition
dans les 71 Mairies +
siège MRN

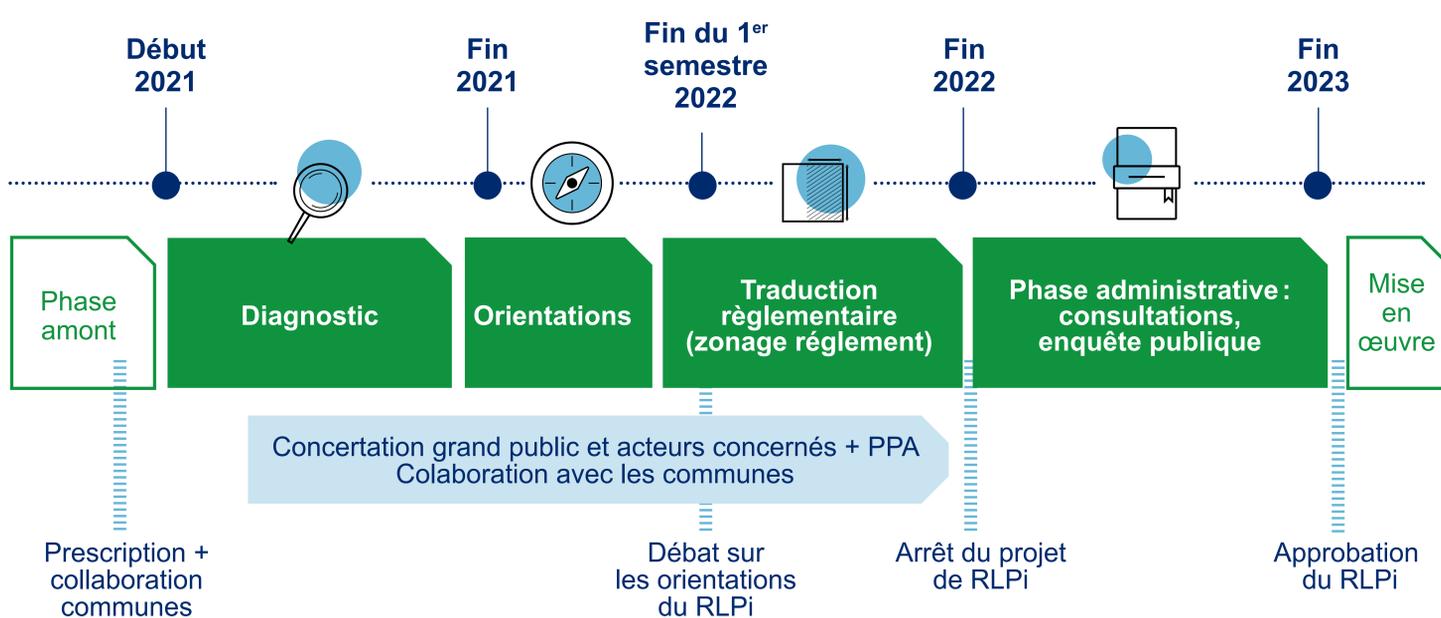


1^{ère} lettre
d'information +
panneaux exposition



Un appel
à photos

CALENDRIER: UN OBJECTIF DE MISE EN ŒUVRE EN 2024



LES GRANDES ÉTAPES D'ÉLABORATION

- **Diagnostic et enjeux** : Réalisation d'un état des lieux des caractéristiques et sensibilités du cadre de vie, d'un état des lieux du parc publicitaire ; identification des secteurs à la croisée des enjeux de protection du cadre de vie et des enjeux d'affichage publicitaire nécessitant un traitement spécifique.
- **Orientations** : Établissement du projet métropolitain en matière de protection du cadre de vie, garantissant les libertés d'expression, de liberté du commerce et de l'industrie.
- **Règlement** : Définition des règles applicables aux dispositifs publicitaires, pour chaque zone délimitée dans un document graphique.



SEPTEMBRE 2021

UNE QUESTION ?

www.metropole-rouen-normandie.fr/quest-ce-que-le-rlpi
02 35 52 92 08 — rlpi@metropole-rouen-normandie.fr
<https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/>

SUIVEZ-NOUS!

[@MetropoleRouenN](https://twitter.com/MetropoleRouenN)
[f Métropole Rouen Normandie](https://www.facebook.com/MetropoleRouenNormandie)



métropole
ROUENORMANDIE

Diagnostic

PAYSAGE ET CADRE DE VIE

Le RLPi porte une attention particulière aux spécificités des lieux potentiellement concernés par l’affichage extérieur. Ce sont ces spécificités qui vont justifier les règles portées par le RLPi.

Le diagnostic du territoire met en évidence l’importante diversité des paysages métropolitains.

- **À l’échelle du grand paysage** : le relief sculpte le territoire et offre de nombreuses perspectives sur les vallées. Autour de l’axe Seine et ses vallées affluentes, s’articulent et s’entrecroisent des paysages emblématiques et identitaires : massifs forestiers et coteaux boisés, espaces urbains variés et continus, plateaux urbanisés laissant une large place aux espaces agricoles, campagne pittoresque et jardinée. La métropole regorge de nombreux espaces naturels remarquables ou ordinaires, qui participent à la structuration du paysage, et à la qualité du cadre de vie.
- **Les paysages du quotidien** sont structurés par une diversité d’espaces vécus et traversés présentant chacun des caractéristiques plurielles : cœurs urbains, espaces résidentiels, zones d’activités économiques et commerciales, secteurs d’équipements, secteurs patrimoniaux, espaces à vocation touristique, interfaces ville/nature ou ville/eau. Les infrastructures de transport donnent à voir et à appréhender ces différentes ambiances.



Zone industrielle en bords de Seine, Val-de-la-Haye



Une métropole couverte aux deux tiers par des espaces agricoles ou forestiers, Jumièges



Panorama depuis la côte Sainte-Catherine, Rouen



L'importance du patrimoine historique urbain, Rouen



Secteurs pavillonnaires à vocation résidentielle quasi exclusive



Bâti mitoyen et à l'alignement en centre-ville, Duclair



Patrimoine et grand paysage le long d'un axe structurant, Le Houllme



Zone commerciale, Tourville la Rivière



SEPTEMBRE 2021

UNE QUESTION ?

www.metropole-rouen-normandie.fr/quest-ce-que-le-rlpi
02 35 52 92 08 — rlpi@metropole-rouen-normandie.fr
<https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/>

SUIVEZ-NOUS!

[@MetropoleRouenN](https://twitter.com/MetropoleRouenN)
[f Métropole Rouen Normandie](https://www.facebook.com/MetropoleRouenNormandie)

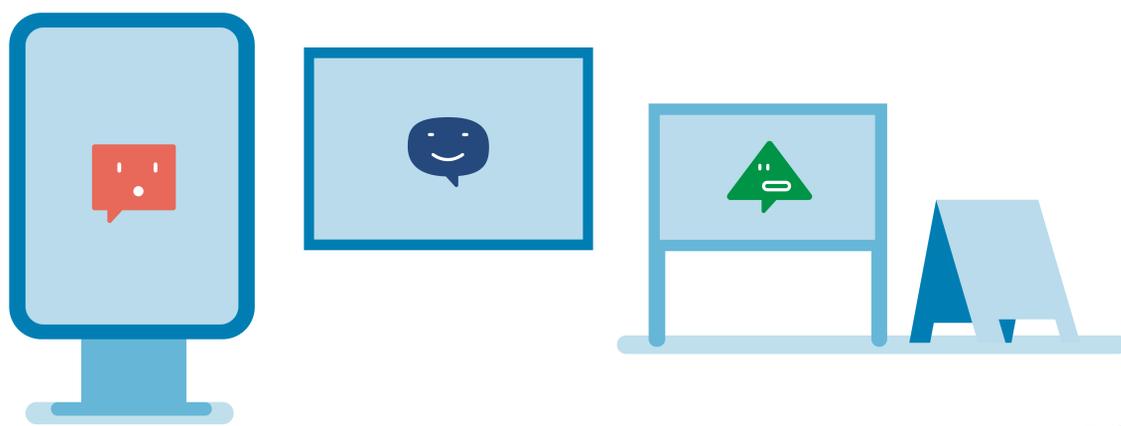
Diagnostic

PUBLICITÉS ET PRÉ-ENSEIGNES

Un diagnostic a été réalisé sur un échantillon d'environ 1300 publicités et pré-enseignes sur le territoire. Il constitue un échantillonnage représentatif.

PRINCIPAUX POINTS-CLEFS À RETENIR

- 75 % de panneaux installés ou scellés au sol, a contrario une faible proportion de publicités sur façades ou clôtures ;
- Une proportion importante de **très grands dispositifs** : 32 % des dispositifs recensés ont un format supérieur à 12m² (hors mobilier urbain).
- Une proportion modérée de **dispositifs lumineux** (notamment avec un éclairage par projection ou écrans numériques > 4m²), avec toutefois un impact paysager important. Les publicités lumineuses éclairées par transparence se retrouvent plus particulièrement sur le mobilier urbain.
- Une concentration de panneaux publicitaires plus importante **le long des grands axes et au sein des zones d'activités**, et à contrario, peu de dispositifs recensés dans les secteurs plus ruraux ou appartenant au Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.
- **Des publicités sur mobilier urbain** assez présentes dans les cœurs de villes urbains et a fortiori dans certains secteurs patrimoniaux. A contrario, peu de mobiliers urbains recensés dans les secteurs plus ruraux ou appartenant au Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.



Légende



Légende

Légende



Légende



Légende



Légende

SEPTEMBRE 2021

UNE QUESTION ?

www.metropole-rouen-normandie.fr/quest-ce-que-le-rlpi
02 35 52 92 08 — rlpi@metropole-rouen-normandie.fr
<https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/>

SUIVEZ-NOUS!

[@MetropoleRouenN](https://twitter.com/MetropoleRouenN)
[f Métropole Rouen Normandie](https://www.facebook.com/MetropoleRouenNormandie)



métropole
ROUEN NORMANDIE

Diagnostic

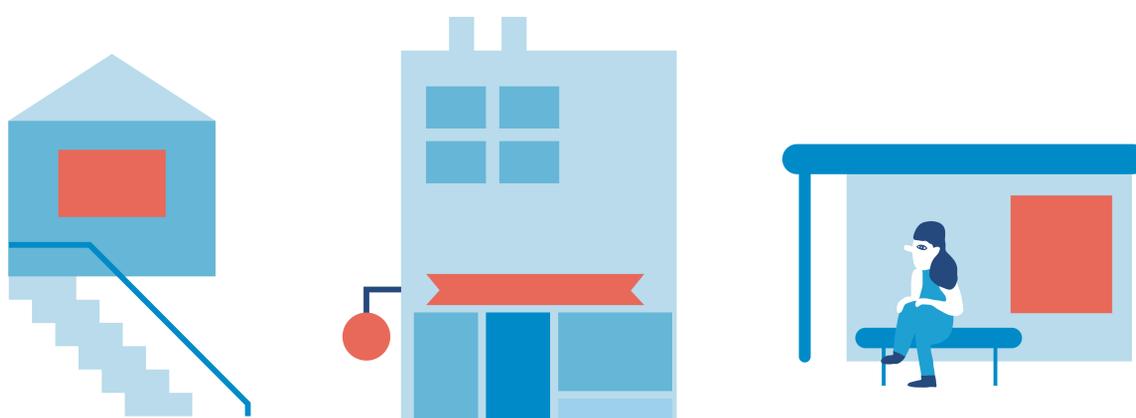
ENSEIGNES

Un diagnostic a été réalisé sur un échantillon représentatif de plus de 4 000 enseignes.

PRINCIPAUX POINTS-CLEFS À RETENIR

- **Les enseignes en façade** : des cumuls parfois excessifs le long d'axes de circulation majeurs, et des formats pouvant être surdimensionnés par rapport au bâti ; mais des enseignes qualitatives présentes notamment dans certains secteurs patrimoniaux.
- **Les enseignes scellées au sol** : un impact visuel souvent très important (surnombre, hauteur et format imposants).
- **Les enseignes sur toiture** : peu de dispositifs de ce type sur le territoire métropolitain, présents essentiellement en zones d'activités, mais un impact visuel très important (grands formats, redondance).
- **Les enseignes sur clôtures** : des dispositifs de petit format, majoritairement en zones d'activités, pouvant être préjudiciables pour le cadre environnant (surnombre, état dégradé).

Toutes ces catégories d'enseignes sont parfois lumineuses, y compris numériques. Elles sont plus ou moins bien intégrées au bâti et ne respectent pas toujours les plages d'extinction obligatoires la nuit.



SEPTEMBRE 2021

UNE QUESTION ?

www.metropole-rouen-normandie.fr/quest-ce-que-le-rlpi
02 35 52 92 08 — rlpi@metropole-rouen-normandie.fr
<https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/>

SUIVEZ-NOUS!

[@MetropoleRouen](https://twitter.com/MetropoleRouen)
f Métropole Rouen Normandie



métropole
ROUENORMANDIE